



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
27 MAI 2019**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 11.06.2019 / Point de PV no 711

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 69 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20.00 et souhaite, au nom du Conseil communal, la bienvenue aux citoyennes et aux citoyens présents à cette Assemblée communale de printemps consacrée en particulier aux comptes de l'année 2018.

M. Schneuwly souhaite une bienvenue particulière à Mme Christine Schneuwly, ancienne députée, M. Alexis Overney, ancien Vice-Syndic, Mme Silvia Degex et M. Jean Marie Chardonnens, anciens Conseillers communaux, et salue également la présence des membres de la Commission financière (ComFin) qui est au complet ainsi que des représentants de la presse, Mme Magalie Goumaz, rédactrice en chef adjointe de La Liberté, et Mme Regula Saner des Freiburger Nachrichten.

M. Schneuwly prie les citoyennes et les citoyens présents de bien vouloir excuser les absences de Mme Léa Haberditz, M. Arnaud Mehlem, Mme Patricia Gaillard Zenger et M. Jean-Jacques Zenger, M. Daniel Dupraz, Mme Jacqueline Zweilin, M. Bruno Clément, M. Christophe Waeber, Mme Thais Frochaux et M. Hubert Chassot.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 10 mai 2019, par envoi du tout-ménage et par affichage au pilier public le 2 mai 2019, le Trait d'union no 101 ayant été distribué le 9 mai 2019.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018
Le procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.
2. Comptes 2018
 - 2.1. Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements 2018
 - 2.2. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
3. Investissements 2019
 - 3.1. Assainissement de la passerelle de Chantemerle
 - 3.2. Rapport de la Commission financière, discussion et vote
4. Désignation d'un organe de révision pour les périodes 2019 à 2021
5. Modification du règlement relatif au subventionnement des frais de prophylaxie et de soins dentaires scolaires
6. Informations sur l'état de la procédure du projet de fusion du Grand Fribourg et résultats du sondage
7. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, M. Charles Liaudat, et, pour la travée de droite et la table de la ComFin, Mme Myriam Riedo. En cas de vote à bulletin secret, Mme Virginie Khuu, Secrétaire communale, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 69 citoyennes et citoyens participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée communale.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DU 10.12.2018

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 18 décembre 2018 et était à disposition auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet de la Commune. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est dès lors approuvé avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. COMPTES 2018

M. Schneuwly passe la parole à M. Chassot, Conseiller communal en charge des finances.

M. Chassot a le plaisir de présenter les comptes de fonctionnement et des investissements 2018 de la Commune. A l'instar de la majorité des communes fribourgeoises, les comptes 2018 de la Commune de Granges-Paccot sont bons et le compte de fonctionnement se solde par un bénéfice de CHF 3'182.00 après des amortissements obligatoires pour CHF 540'000.00, des amortissements supplémentaires pour CHF 250'000.00 et la constitution d'une provision de CHF 150'000.00. Globalement, les comptes de fonctionnement 2018 présentent un total de produits de CHF 18'003'577.00 en diminution de 9.61% par rapport à l'exercice 2017 et un total de charges de CHF 18'000'395.00 en diminution de 7.03% par rapport à l'exercice 2017. Il y a lieu de relever que l'exercice 2017 avait été marqué par des rentrées fiscales exceptionnelles. De ce fait, le Conseil communal en avait profité pour effectuer des amortissements supplémentaires pour quelque CHF 2'600'000.00.

Ce bon résultat 2018 est dû à une bonne maîtrise des charges, soit -1.27% par rapport au budget 2018, amortissement supplémentaire et constitution de provisions non compris, et à des recettes légèrement plus importantes que celles budgétisées, soit +1.18%.

Les comptes ayant été publiés en détail, M. Chassot présente, de manière graphique, les comptes de fonctionnement et des investissements 2018, par rubrique, en mentionnant les comptes 2017, le budget 2018 et les comptes effectifs 2018. Il commente brièvement les différences significatives par rapport aux comptes 2017 et/ou au budget 2018.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation détaillée et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole à M. Michel Thierrin, Président de la ComFin, pour son rapport.

Suite au contrôle des comptes 2018, M. Thierrin informe que la société CORE Fiduciaire Revicor SA, domiciliée à Fribourg, a remis et commenté son rapport de révision au Conseil communal et à la ComFin. De son côté, la ComFin a examiné les comptes de fonctionnement et des investissements 2018 de la Commune de Granges-Paccot. Plusieurs postes de ces comptes ont fait l'objet de questions auxquelles le Conseil communal a répondu à l'entière satisfaction de la ComFin. Sur la base de son examen et du rapport de révision de la société CORE Fiduciaire Revicor SA, la ComFin préavise favorablement les comptes de fonctionnement 2018 se soldant par un excédent de produits de CHF 3'182.00 ainsi que les comptes des investissements 2018.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion aussi bien sur les comptes de fonctionnement que sur ceux d'investissements en précisant que chacun de ces comptes fera ensuite l'objet d'un vote séparé.

La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly procède aux votes.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et des investissements 2018. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée et les personnes ayant participé à ce bon résultat lié notamment à une bonne maîtrise des charges.

3. INVESTISSEMENTS 2019

3.1. Assainissement de la passerelle de Chantemerle

M. Schneuwly explique que la passerelle de Chantemerle a fêté ses 20 ans et a besoin d'un assainissement qui est présenté par M. Jean-Louis Barras, Conseiller communal en charge des routes communales, à qui il cède la parole.

Construite en 1996, la passerelle de Chantemerle est un ouvrage de liaison stratégique entre le secteur Chamblieux et le centre du village. Celle-ci présente cependant des signes de vieillissement et nécessite un assainissement au niveau de sa structure béton et métallique. A ce stade, les dégradations restent limitées et n'engendrent pas des problèmes structuraux. Cependant, il est justifié de mettre en œuvre des travaux destinés à assainir et à améliorer la situation. D'autre part, compte tenu de l'évolution des normes et des techniques, la barrière de sécurité, composée de câbles horizontaux, doit être modifiée. Il en va de même de l'éclairage, lequel dérange passablement les habitants voisins en raison de la hauteur et de l'intensité des points lumineux existants.

Sur la base des expertises et analyses effectuées, le Conseil communal souhaite effectuer rapidement cet assainissement et profiter ainsi d'une coupure du trafic ferroviaire entre le 10 et le 26 août prochains pour réaliser une partie des travaux. Le système de câblages de la barrière sera remplacé par des tôles perforées dans lequel un éclairage LED dynamique de trois phases sera intégré, mettant ainsi en valeur cet ouvrage.

Le coût de ces travaux a été estimé comme suit :

Assainissement de la passerelle de Chantemerle			
Assainissement de la structure béton et métallique, selon offre		CHF	110'000.00
Adaptation aux normes de la barrière, selon offre		CHF	65'000.00
Assainissement et modernisation de l'éclairage, Selon offre		CHF	45'000.00
Divers et imprévus		CHF	15'000.00
TOTAL TTC		CHF	235'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit global de **CHF 235'000.00** pour l'assainissement de la passerelle de Chantemerle. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Barras et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Thierrin, Président de la ComFin, pour son préavis.

La ComFin a pris connaissance du dossier concernant le crédit d'investissement relatif à l'assainissement de la passerelle de Chantemerle. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'un montant de CHF 235'000.00. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et, avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, précise le triple souci auquel est confronté le Conseil communal. Le premier est d'ordre énergétique : le label Cité de l'énergie de la Commune de Granges-Paccot vient d'être renouvelé et le Conseil communal doit continuer dans cette voie, le précédent résultat ayant été augmenté de huit points. Par conséquent, la passerelle sera équipée d'un éclairage par phase d'une part et de lumières LED d'autre part. Le deuxième souci est d'ordre sécuritaire : aucun problème particulier n'est à signaler avec la passerelle existante. Il n'en reste pas moins que les installations de cette passerelle peuvent être source de danger avec le passage des trains. Le troisième souci est d'ordre esthétique : quelques modifications sont apportées afin de rendre cet ouvrage toujours aussi attractif.

La parole est donnée à M. Benjamin Laville qui se réjouit de ce projet qui mérite d'être renforcé au niveau de la sécurité. Il ne saisit toutefois pas bien s'il s'agit d'un agrandissement et demande une nouvelle fois, comme déjà formulé lors d'une précédente assemblée, qu'un petit plan accompagne le message afin que le projet soit mieux visualisable, le montant du crédit, soit CHF 235'000.00, n'étant pas négligeable.

M. Schneuwly remercie M. Laville pour cette remarque justifiée. M. Barras répond qu'il s'agit uniquement d'un assainissement et non d'un agrandissement. Il apporte une précision sur l'éclairage qui sera prévu : il s'agit d'un éclairage dynamique analogue à celui installé dans le tunnel de la place de jeux de Chantemerle. Cet éclairage diminue de 80% lorsqu'il n'y a aucun passage et à mesure qu'une personne avance, l'éclairage remonte à 100% pour diminuer à nouveau au fur et à mesure. Il n'est toutefois jamais complètement éteint durant la nuit. Cet éclairage sera fixé dans la main courante et éclairera le chemin et non plus le ciel, élément qui produisait des nuisances lumineuses pour le voisinage. Il saisit l'occasion pour prendre bonne note de la remarque quant à la présence d'un petit plan pour les objets qui seront présentés lors des prochaines Assemblées communales.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité moins une abstention ce crédit d'investissement de CHF 235'000.00 pour l'assainissement de la passerelle de Chantemerle.

4. Désignation d'un organe de révision pour les périodes 2019 à 2021

M. Schneuwly explique que la société CORE Fiduciaire Revicor SA a terminé son mandat et qu'il convient de la remplacer. Pour ce faire, il cède la parole à M. Thierrin, Président de la ComFin, pour la proposition de la ComFin.

La loi sur les communes attribue à la ComFin la tâche d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision à l'attention de l'Assemblée communale. Sur cette base, la ComFin a retenu trois offres de sociétés fiduciaires pour un entretien individuel. Suite à ces entretiens, la ComFin propose de désigner la société PKF Fiduciaire SA, ayant son siège à Fribourg, en qualité de nouvel organe de révision pour les exercices 2019 à 2021.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cette proposition.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité la proposition de la ComFin consistant à désigner la société PKF Fiduciaire SA en qualité d'organe de révision pour les exercices 2019 à 2021.

5. Approbation du règlement relatif au subventionnement des frais de prophylaxie et de soins dentaires scolaires

M. Schneuwly cède la parole à Mme Camille Kolly, Conseillère communale en charge des affaires sociales.

Mme Kolly explique que la nouvelle loi sur le subventionnement de la prophylaxie et des soins dentaires de nos enfants durant leur scolarité obligatoire du 19 décembre 2014 et son règlement d'exécution du 21 juin 2016 sont l'occasion de mettre à jour notre règlement qui date de 1997. Il s'agit en réalité d'un simple toilettage et d'une réadaptation des modalités de prise en charge pour lesquels le Conseil communal s'est basé sur le règlement-type proposé par le canton de Fribourg. Les modifications touchent les conditions financières (revenus et fortunes) de la prise en charge et sont les suivantes :

- Une fortune imposable supérieure à CHF 50'000.00 supprime le droit à la subvention communale contre CHF 30'000.00 à ce jour.
- L'aide financière pour les traitements orthodontiques est fixée à 10% du coût effectif, mais n'excèdera pas CHF 1'000.00 par enfant/jeune et par année contre CHF 500.00 jusqu'à présent.

La prise en charge est également fonction du revenu, lequel est basé sur l'avis de taxation et sur le nombre d'enfants à charge. Le nouveau barème, sous forme de tableaux, figure dans ce règlement.

Mme Kolly indique que ce règlement a déjà été transmis, pour examen préalable, à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), laquelle a préavisé favorablement sa forme et son contenu.

M. Schneuwly remercie Mme Kolly pour cette présentation et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité les modifications apportées au règlement relatif au subventionnement des frais de contrôles et de soins dentaires scolaires.

6. Information sur l'état de la procédure du projet de fusion du Grand Fribourg et résultats du sondage

M. Schneuwly rappelle qu'une consultation, organisée par l'Assemblée constitutive, est actuellement en cours, laquelle a débuté le lundi 13 mai 2019 pour se terminer le 14 juin 2019. Le Conseil communal invite chaque citoyen à y participer. Il saisit l'occasion pour remercier Mme Marjorie Jaquet, Vice-Syndique, ainsi que MM. Laurent Bronchi et Dominique Romanens qui sont les représentants de la Commune dans ce processus. Pour Mme Jaquet, c'est un travail considérable étant donné qu'elle siège au sein du Comité de pilotage de ce projet. MM. Bronchi et Romanens ainsi que certains membres du Conseil communal sont également très actifs dans certains des huit groupes de travail. M. Schneuwly tient à tous les remercier pour leur engagement dans ce dossier. Il cède d'abord la parole à M. Laurent Bronchi, chargé de présenter les résultats du sondage interne à Granges-Paccot.

M. Bronchi explique que d'autres communes ont choisi de réunir les citoyennes et les citoyens pour une soirée de questions, mais la délégation de Granges-Paccot, composée de Mme Jaquet, M. Dominique Romanens et lui-même, a estimé qu'il était un peu tôt compte tenu de l'avancée des travaux, et a favorisé la mise sur pied d'un questionnaire dont les résultats vont être commentés. Il rappelle que le but de ce questionnaire était d'abord de recueillir l'avis de la population de Granges-Paccot afin de la représenter au mieux, notamment lors des deux assemblées

constitutives qui se sont déroulées au mois d'avril dernier et durant lesquelles les travaux des différents groupes de travail ont été validés. Ce questionnaire a également permis la préparation de l'Assemblée communale de ce jour afin de cerner les principales préoccupations.

M. Bronchi relève que 48 questionnaires ont été retournés à l'Administration communale. C'est à la fois peu, mais également beaucoup lorsqu'il s'agit d'analyser des questions ouvertes. Les personnes qui ont déjà pu prendre connaissance du dossier mis en consultation par l'Assemblée constitutive ont pu constater qu'elles devaient répondre à des questions fermées, ce qui n'était pas le cas du questionnaire soumis à la population. De ce fait, le dépouillement a été ardu, Mme Jaquet s'étant chargée d'effectuer un premier toilettage. Quant à M. Bronchi, il a été chargé de la présentation sous forme graphique, ce qui rend les résultats plus visuels. Il rappelle que le rapport complet est accessible sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.

1. Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à voter oui à la fusion ?

Plus de 40% des personnes ne voient pas comment cette fusion pourrait apporter des effets positifs. Il a d'ailleurs intitulé cette rubrique « opposition totale ». Une inquiétude résulte du désir de maintenir les prestations actuelles. Certaines personnes ont toutefois réellement émis l'envie de participer à un projet un peu novateur. L'idée que la Commune soit bien représentée inciterait certains à voter oui à cette fusion. En ce sens, la consultation en cours propose plusieurs variantes politiques, validées par l'Assemblée constitutive, visant à donner plus de poids à la Ville de Fribourg ou visant à laisser une certaine importance aux communes situées en périphérie.

2. Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à voter non à la fusion ?

Pour une majorité des citoyens ayant participé à ce questionnaire, il est évident qu'ils vont voter non à cette fusion. Le manque d'information a toutefois été relevé, ce qui est normal compte tenu de la période à laquelle ce questionnaire a été proposé. En effet, les résultats des travaux des différents groupes n'étaient pas encore connus. Quelques personnes ont cependant répondu qu'elles adhéraient totalement à cette fusion. Mais sans grand étonnement, c'est la crainte de la hausse des impôts et de la perte d'acquis qui justifient surtout cette rubrique.

3. Qu'est-ce que la fusion pourrait apporter ?

Si pour certains la fusion n'apportera rien, d'autres (17%) y voient l'occasion d'appartenir à un centre cantonal fort. Il a été remarqué, dans certaines réponses, l'envie d'avoir un nouvel élan politique, l'amélioration des transports en commun et l'idée d'avoir une administration plus efficace, plus à même de répondre aux paris de l'avenir dans une commune qui devient de plus en plus importante au niveau démographique.

4. Quelles sont les craintes particulières ?

Près de 30% des réponses manifestent très clairement la crainte de la perte des acquis tels que le taux fiscal, l'absence de taxe de déchets, etc.

5. Quelle est la vision de la Commune de Granges-Paccot dans 20 ans ?

M. Bronchi avait tenu à formuler cette question dans le questionnaire et il s'avère que c'est celle qui a suscité le moins de réponses. En effet, cet exercice de projection n'est pas évident et il remarque que certaines personnes ont manifesté, malgré tout, un statu quo dont la part la plus importante est celle des personnes les plus âgées. Il a été constaté, parfois, des différences de réponses au niveau des tranches d'âges. Il relève qu'il n'y a cependant pas eu de différences significatives au niveau du genre. Il relève les deux visions constatées dans les réponses : « Granges-Paccot banlieue chic de Fribourg » et « Granges-Paccot Park&Ride de Fribourg ». A ce niveau, il tient à rassurer les citoyens, les P&R de Fribourg sont prévus, mais bien au-delà des limites territoriales de Granges-Paccot.

Mme Jaquet prend le relais en expliquant que l'idée était d'émettre un retour sur le sondage effectué il y a quelques semaines, ce qui a été fait par M. Bronchi, et de présenter un état de la procédure actuelle ainsi que de présenter, dans les grandes lignes, un certain nombre de points qui ont été validés par l'Assemblée constitutive en avril dernier. Parmi les huit groupes de travail existants, Mme Jaquet et MM. Bronchi et Romanens ont pris l'option de ne pas présenter les résultats de tous ces groupes, car honnêtement, l'Assemblée communale aurait été allongée de deux heures, mais d'opter pour la présentation de trois groupes de travail, soit les groupes technique, politique et finances. Ce choix se justifie suite aux préoccupations exprimées dans le sondage. Les résultats des cinq autres groupes de travail peuvent être consultés sur le site www.grandfribourg.ch.

S'agissant de la procédure, Mme Jaquet rappelle que neuf communes (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne) délimitent le périmètre de fusion. Au niveau des instances qui ont œuvré jusqu'à ce jour, il y a l'Assemblée constitutive constituée de 36 délégués qui représentent les neuf communes. Ces délégués ont été répartis dans huit groupes de travail sous la conduite d'un Comité de pilotage et d'un Bureau et accompagnés par des experts.

En août 2017, un certain nombre de démarches ont été entreprises pour la mise sur pied du projet. L'Assemblée constitutive a siégé pour la première fois en février 2018 à la suite de laquelle les huit groupes de travail ont été constitués afin de pouvoir présenter différentes propositions lors des deux dernières Assemblées constitutives qui ont eu lieu en avril dernier. L'Assemblée constitutive a validé la plupart des propositions et a souhaité en formuler d'autres en ajoutant certaines variantes. Ces différents points sont actuellement en consultation auprès de la population, l'idée étant de recueillir le plus d'avis possible de la société civile afin d'aider l'Assemblée constitutive à finaliser son projet de convention de fusion. Pour y parvenir, elle invite la population à se rendre sur le site www.grandfribourg.ch ou sur notre site internet sur lequel un lien a été créé. La consultation proposée par l'Assemblée constitutive donne un panorama relativement complet du travail effectué dans les différents groupes de travail. En automne 2019, un vote consultatif pourrait être organisé pour lequel elle ne peut malheureusement pas donner d'informations aujourd'hui, ce vote consultatif n'ayant pas encore été discuté et décidé au sein de l'Assemblée constitutive. En ce sens, une séance devrait avoir lieu en septembre 2019. En 2020, si aucune commune ne sort du périmètre provisoire de la fusion, le vote final devrait avoir lieu au sein des neuf communes en automne.

Quant aux défis que les différents groupes de travail ont tenté de relever, il en ressort cinq :

- Rassembler la population autour de l'identité d'une ville à visage humain ;
- Assurer le développement des infrastructures et de la mobilité sur tout le territoire ;
- Offrir des prestations de qualité, pour toutes et tous ;
- Proposer une fiscalité au service des emplois et des prestations ;
- Valoriser une richesse historique et culturelle ;

Les huit groupes de travail se sont articulés autour des domaines de l'administration, du technique, de l'entretien, de l'école et société, du développement et de l'aménagement, de la politique, de l'histoire et de l'identité et enfin des finances. Ce soir, seuls les groupes « technique », « politique » et « finances » seront abordés.

Le groupe de travail « technique » a retenu l'idée d'avoir des concepts uniques et harmonisés pour la gestion des énergies, des fluides et des déchets. Mais également de mettre à disposition de la population plus d'énergies renouvelables – beaucoup de préoccupation en ce sens ont été relevées dans le sondage de Granges-Paccot – et d'éviter une hausse significative du prix de l'eau ainsi qu'harmoniser les règlements, les émoluments et les taxes relatifs aux déchets. Quant à la police et au Corps des sapeurs-pompiers, le groupe de travail « technique » propose un Corps de sapeurs-pompiers unique et performant – étant entendu qu'un concept cantonal est actuellement à l'étude – un Grand Fribourg sans taxe pompier et une police locale unique pour les neuf communes.

Le groupe de travail « politique » est le groupe de travail où l'Assemblée constitutive a souhaité proposer plus de variantes, précisément pour cette procédure de consultation actuellement en cours. Le Conseil communal serait composé de sept membres professionnels. Beaucoup de discussions ont eu lieu au sujet du nombre, cinq, sept, neuf, le nombre de sept ayant finalement été retenu. Un conseil général serait composé de 80 miliciens et une nouveauté, des commissions locales qui auraient pour but de représenter la population auprès du Conseil communal. Cette idée vient du canton du Tessin. Ces commissions locales ainsi que leur nombre devront être définies, mais l'idée est qu'elles représentent les anciennes communes politiques, d'agir telle une courroie de transmission entre les anciennes communes et les nouvelles autorités politiques. Une des préoccupations des petites communes étaient la crainte d'être noyées. Grâce à cette solution, les soucis pourront être remontés plus facilement jusqu'aux différentes autorités politiques. Quant aux élections du Conseil communal et du Conseil général, l'idée serait d'avoir un seul cercle électoral. Comme personne n'est favorable à un seul cercle électoral dès la première législature, l'Assemblée constitutive a formulé deux variantes pour une période transitoire : une législature pour cinq ans ou deux législatures pour 10 ans. Mme Jaquet présente ensuite des variantes d'élection pour cette période transitoire. Elle répète que l'idée est d'avoir, à terme, un seul cercle électoral et des élections dans l'ensemble de ce cercle. Quatre variantes sont prévues pour le Conseil communal :

- Deux cercles électoraux, un pour la Ville de Fribourg avec 4 sièges et un pour le reste des communes avec 3 sièges ;
- Cinq cercles électoraux, un pour la Ville de Fribourg avec 3 sièges, un pour Villars-sur-Glâne, un pour Marly, un pour le secteur Nord (Belfaux, Givisiez, Granges-Paccot) et un pour le secteur Ouest (Avry, Matran, Corminboeuf) ;
- Un seul cercle électoral avec un nombre de sièges minimal pour chaque ancienne commune, soit un pour la Ville de Fribourg, un pour Villars-sur-Glâne, un pour Marly, un pour le secteur Nord, un pour le secteur Ouest. Les deux sièges restants devraient être attribués au moyen d'un calcul séparé obtenu par le décompte des suffrages. L'idée de cette variante est vraiment que la population du Grand Fribourg puisse voter pour l'ensemble des candidats. Par exemple, un citoyen de Granges-Paccot pourrait voter pour un candidat de Marly ou vice-versa ;
- La dernière variante n'a rien à voir avec les trois premières dans la mesure où il s'agit du fruit de la discussion au sein de l'Assemblée constitutive en avril dernier. L'idée est d'oublier complètement les frontières des anciennes communes et de créer sept cercles électoraux, indépendamment des limites administratives, avec à chaque fois un siège à la clé pour le Conseil communal.

Quant à l'élection du Conseil général, deux variantes sont proposées :

- Chaque ancienne commune constitue un cercle électoral avec un nombre de sièges attribué au prorata de la population, Granges-Paccot aurait 4 sièges ;
- A l'image de la troisième variante pour l'élection du Conseil communal, un seul cercle électoral, chaque ancienne commune ayant droit à un nombre de sièges minimal.

M. Romanens poursuit avec les résultats du groupe de travail « finances ». Il relève qu'il s'agit du plus grand projet de fusion de communes du canton de Fribourg qui intervient simultanément avec la plus grande réforme fiscale des dernières décennies. Lorsque le groupe de travail « finances » a dû se déterminer au mois de mars dernier, il s'agissait encore d'une période de grande incertitude, raison pour laquelle les chiffres allant être rapportés ce soir font partie d'un rapport intermédiaire qui devra encore être affiné durant les prochains mois afin que les données soient plus justes. Néanmoins, le rapport intermédiaire postule déjà à un impôt communal qui pourrait osciller entre 70% et 78%, étant précisé qu'il s'agit d'une fourchette et que plusieurs éléments sont encore à déterminer. La Commune fusionnée aurait une forte capacité d'investissement. Le but était de rendre comparable les comptes des différentes communes. Pour ce faire, le groupe de travail est passé à une analyse économique au contraire d'une analyse comptable. C'est-à-dire que les comptes tels que présentés à cette assemblée ont été retraités et les taxes ont été appliquées sur le principe d'équivalence qui veut que les taxes financent à 100% les coûts du service des eaux et les amortissements supplémentaires ont été neutralisés. Les recettes totales avoisinent les CHF 370'000'000.00, la marge nette d'autofinancement (cash flow) se situe entre CHF 32'000'000.00 et CHF 49'000'000.00, ce qui permettrait à la nouvelle commune d'avoir une capacité d'investissement située entre CHF 350'000'000.00 et CHF 400'000'000.00, soit une situation financière considérée comme bonne. M. Romanens se permet un parallèle avec la Commune de Granges-Paccot qui, dans la projection expliquée, intervient pour un peu moins de 5% dans ces CHF 350'000'000.00, ce qui correspond à son poids au niveau de la population. Les indices d'effacement de la dette sont quant à eux très bons, les valeurs étant inférieures à 25-30 ans. L'aide ordinaire de l'État de Fribourg, la loi prévoyant d'affecter 19 millions, doit encore faire l'objet de discussions, l'objectif étant bien évidemment d'augmenter l'attractivité du projet de fusion.

M. Schneuwly remercie les intervenants pour cette présentation et donne la parole à M. Jean Marie Chardonnens.

M. Chardonnens a quelques remarques et quelques questions au sujet de l'étude de cette fusion du Grand Fribourg. En 1970, il y a donc 50 ans, soit un demi-siècle, le canton de Fribourg comptait 180'000 habitants. En 2020, il y en aura près de 320'000.00, soit plus de 77%. Le canton comptait 280 communes. En 2020, il y en aura 130, soit moins de 115%. Mais sur 130 communes, une quarantaine, soit un tiers, compte moins de 1'000 habitants. En 1970, Granges-Paccot comptait 1'300 habitants. En 2020, il y en aura 3'800, soit plus de 190%. En 1980, la Ville de Fribourg comptait 39'695 habitants et le quarante-millième avait même été célébré un ou deux ans après. En 2020, il y en a toujours moins de 40'000 alors que les constructions n'ont cessé d'augmenter depuis 50 ans : tout un secteur d'immeubles sur les hauts de Schiffenen, tout un quartier de villas en dessus de la Chapelle de Bourguillon, des immeubles sur la place de l'ancien comptoir, à la Route des Arsenaux et dans le secteur de Beaumont. Dans La Liberté du 8 février 2019, la Ville se targue d'être la troisième ville de Suisse romande après Genève et Lausanne avec 38'422 âmes. M. Chardonnens doute dès lors très fortement de la manière avec laquelle le contrôle de la population est effectué à la Ville de Fribourg et se demande si une partie des contribuables ne

passent pas entre les mailles du filet du fisc. Dans le cadre de cette fusion à neuf communes, il n'est pas question de trois communes limitrophes qui, à ce moment-là, deviendraient des sortes d'enclaves. Au Nord, coincée entre Granges-Paccot et le district du Lac, la Commune de La Sonnaz, qui compte 1'200 habitants et regroupe les anciennes communes de Lossy-Formangueries, La Corbaz et Cormagens, offre de magnifiques endroits pour y construire des maisons groupées ou individuelles. Sachant que les citoyens de ces lieux ne sont pas très favorables à un mariage avec Belfaux, M. Chardonnens suggère aux autorités communales de Granges-Paccot d'entrevoir des pourparlers avec la Commune de La Sonnaz pour une éventuelle perspective de fusion. La surface de La Sonnaz est de 700 hectares contre 400 pour Granges-Paccot. Au Sud Est de Fribourg, entre Bourguillon et Marly, la Commune de Pierrafortscha, 160 habitants, qui fait limite avec St-Ours et Tinterin du district de la Singine, est également oubliée. Un peu plus au Sud, la Commune de Villarsel-sur-Marly, avec ses 85 habitants, qui n'a pas souhaité se joindre au plateau du Mouret alors que la Commune bernoise de Villars-les-Moines a demandé de faire partie de Morat. Quant à la Bourgeoisie, avant de proposer une fusion de neuf communes, M. Chardonnens estime que la Ville de Fribourg et la Bourgeoisie devraient représenter une seule et unique entité. En effet, la Ville de Fribourg est toujours en proie à des difficultés financières et ce n'est pas fini compte tenu des graves problèmes avec sa caisse de pension ainsi qu'avec la décharge de La Pila qui va coûter des millions selon M. Jean-François Steiert, Conseiller d'État. L'opulente Bourgeoisie de Fribourg qui compte 850 hectares de forêts – deux fois la superficie de Granges-Paccot – 230 hectares de montagnes dans les vallées du Lac Noir et du Gantrisch abritant 7 exploitations et 14 chalets, puis 260 hectares répartis en 8 domaines situés en Sarine et en Singine : ferme Schläfli à Posieux, Colline de Torry à Granges-Paccot, Bertigny Ouest à Villars-sur-Glâne et trois vignobles en Lavaux, des immeubles dans le quartier de l'Auge, deux immeubles à la Rue des Alpes, le Home et le Foyer des Bonnefontaines dans le quartier du Jura, etc. M. Chardonnens demande la signification de la Bourgeoisie. Le dictionnaire « Le Petit Robert » dit ceci : « Ensemble des personnes qui n'exercent pas un travail manuel et dont les revenus sont relativement élevés et réguliers. Selon le marxisme, classe sociale détentrice des moyens de production et d'échange dans le régime capitaliste par opposition au prolétariat. ». Selon M. Chardonnens, de nos jours, au 21^{ème} siècle, cela ne devrait plus avoir cours. M. Chardonnens se permet une petite parenthèse à titre de comparaison : dans La Liberté du 8 février 2019, lors des manifestations concernant la caisse de pension, il est fait mention que la Ville de Fribourg compte 600 employés. A Granges-Paccot, entre l'Administration, l'Édilité et les concierges, il est compté 14 emplois plein temps (EPT), entre l'Accueil extrascolaire, la Crèche, la Maternelle, la Ludothèque, la Bibliothèque et l'ACoPol, il est compté 11 EPT. Au total, cela représente l'équivalent de 25 EPT pour environ 4'000 habitants contre 600 employés et 40'000 habitants à Fribourg. Il laisse le soin aux citoyens présents d'effectuer la comparaison. Un Conseiller communal en Ville de Fribourg gagne à lui seul certainement davantage que l'ensemble des neuf Conseillers communaux de Granges-Paccot, lesquels n'ont pas de chef de service à disposition. Avec l'Agglomération de Fribourg, cela fonctionne très bien et chaque commune peut garder son autonomie. Selon M. Chardonnens, les citoyens de Granges-Paccot n'ont pas besoin de cette fusion, il s'agit d'une confusion. M. Chardonnens émet toutefois une proposition de méga fusion : il appartient aux Conseillers d'État et aux députés de prendre les choses en main. Pourquoi ne pas simplement supprimer les districts et créer trois régions comme l'a fait la Police cantonale ? Fribourg se veut être un canton bilingue alors pourquoi ne pas créer une région au centre avec les districts actuels de la Sarine et de la Singine, une région Nord avec les districts du Lac et de la Broye et une région Sud avec les trois autres districts. Chaque district actuel ne formerait qu'une ou deux communes avec un seul indice d'impôt pour ces trois régions fixé à CHF 0.50 par franc payé à l'État : cela satisferait tout le monde. M. Chardonnens remercie l'Assemblée pour son attention.

M. Schneuwly remercie M. Chardonnens pour ses remarques, M. Schneuwly n'ayant pas décelé de questions. RS relève que la problématique des régions a longuement été discutée au moment de la révision de la Constitution cantonale, mais l'Assemblée constitutive n'a pas eu le courage de passer par la création de ces trois régions, car chacun voulait conserver son Préfet et son Président de tribunal.

M. Alexis Overney profite de rebondir sur l'intervention de M. Chardonnens pour poser deux questions : Est-ce qu'on a la garantie que l'assainissement de La Pila et de la Caisse de pension ne sera pas assumé par le contribuable de Granges-Paccot ? Est-ce que les discussions avec l'État de Fribourg pour la dotation en cas de fusion sont avancées ? Si on s'en tient aux critères qui sont habituellement appliqués, cela ne va pas se faire, car si on passe l'investissement uniquement par la dette, on n'y parviendra pas.

M. Schneuwly relève qu'il s'agit de très bonnes questions. La Pila représente en effet une dépense importante dans laquelle, sauf erreur, le canton s'engage de manière également importante, mais il restera un solde à charge de la Ville de Fribourg. Quant à la Caisse de pension, M. Schneuwly n'a pas la réponse à cette question, mais signale que la Commune de Granges-Paccot, tout comme l'ensemble des communes fribourgeoises, doit participer à l'assainissement de la Caisse de prévoyance de l'État de Fribourg, chaque commune ayant été invitée à effectuer des réserves, un premier montant de CHF 150'000.00 figurant dans les comptes 2018 de Granges-Paccot à ce titre. Il paraît dès lors difficile d'assainir la Caisse de prévoyance si la fusion prenait racine dès le 1^{er} janvier 2022.

M. Romanens explique que cet aspect a été évoqué au sein du groupe de travail « finances » et il a été rassuré, car les comptes de la Ville de Fribourg contiennent des provisions pour ces deux dossiers importants, soit la réforme de la Caisse de pension où les chiffres sont connus et l'assainissement de La Pila où des montants sont provisionnés, mais dont les variantes ne sont pas encore définies. Le représentant de la Ville de Fribourg au sein du groupe de travail « finances » était très bien documenté et selon M. Romanens, il n'appartiendra pas à la nouvelle commune d'assumer ces charges.

M. Bruno Egger fait remarquer que, dans l'intervention de M. Chardonens, il y avait une question : que devient la Bourgeoisie dans la future Commune ?

M. Bronchi répond qu'il a posé cette question lors de la dernière Assemblée constitutive après avoir constaté qu'elle était récurrente lors du dépouillement du sondage. Il a donc demandé ce que la Bourgeoisie pourrait faire pour rendre ce projet de fusion viable et enviable. Il semble qu'à Fribourg, il soit acquis qu'il n'est pas possible de dissoudre la Bourgeoisie. Mme Antoinette de Weck, Conseillère communale à la Ville de Fribourg et éminente membre de la Bourgeoisie de Fribourg, a même signalé qu'il y avait un avis de droit d'un ancien juge du Tribunal fédéral qui aurait déterminé le fait qu'il est impossible de dissoudre une telle institution. Il relève toutefois qu'en cas de fusion, les personnes citoyennes de Granges-Paccot seront membres de la Bourgeoisie de Fribourg et cela vaut pour les autres communes-membres. Dans ce cas-là, il sera possible à ces personnes de siéger lors des assemblées de la Bourgeoisie et d'éventuellement proposer une dissolution. A Fribourg, la Bourgeoisie a bien compris qu'elle pouvait jouer un rôle d'utilité publique. A titre personnel, M. Bronchi encourage la Bourgeoisie à montrer cette bonne intention en déliant les cordons de la bourse comme elle l'avait fait avec le théâtre à l'époque et en aidant à rendre ce projet de fusion plus intéressant et pourquoi pas en contribuant à la baisse de la fiscalité.

M. Schneuwly remercie M. Bronchi et signale que la réponse à la question figure sous question 9 de la consultation qui a débuté le 13 mai 2019.

La parole n'est plus demandée.

7. DIVERS

Sahli Agro GmbH

M. Chardonens s'adresse au Conseil communal et à tous les citoyens. En préambule, il tient à féliciter et à remercier le personnel de l'Edilité pour l'excellent travail fourni, hiver comme été, sur les routes et sur les bordures communales ainsi que pour l'entretien des giratoires. Cependant, il ne pense pas que Granges-Paccot pourrait obtenir la palme du plus beau village fribourgeois. En cause, une verrue est implantée au beau milieu de la localité ce qu'il trouve dommage. Durant des années, dans le cadre du Conseil communal, il avait été débattu avec le couple feu Grossrieder au sujet du cheni sans valeur qui occupait l'intérieur et l'extérieur de sa maison. Le cas qui le préoccupe aujourd'hui est celui de ses voisins qui louent une propriété de la Commune de Granges-Paccot et qui occupent tout le long du chemin d'accès : l'ancienne ferme de Chavully. La ferraille a certes toute une autre valeur qu'au fond du Lavapesson, mais est à la vue de milliers d'automobilistes circulant chaque jour sur la Route de Morat et sur l'autoroute. En s'adressant à M. Beat Sahli, M. Chardonens dit regretter cette situation malgré l'amitié qu'il lui porte. Pour M. Chardonens, la situation est laide, inesthétique, non cohérente sur le plan environnemental, dégradante, contrariante et « chiante », adjectif couramment utilisé par les jeunes de nos jours. Il s'adresse ensuite à la Commune en relevant que la situation ne colle pas avec un bâtiment scolaire à plus de 20 millions situé à quelque 150 mètres de cette société. Pour pallier ce problème, M. Chardonens émet deux idées : Il propose premièrement à M. Sahli d'ériger une halle sur son

terrain, entre la ferme et l'autoroute. Il estime sa deuxième proposition meilleure : en qualité du plus riche propriétaire terrien du village, il suggère de louer voire d'acheter le bâtiment de Forum Fribourg afin de sauver deux sociétés en délicatesse. Ainsi, M. Sahli pourra y loger toutes ses machines et tous ses camions qui n'ont normalement strictement rien à faire sur les routes communales. Si M. Chardonnens avait des petits-enfants chez lui à Granges-Paccot, il ne les laisserait pas emprunter le trottoir de Chavully pour se rendre à l'Ecole de Chavully par crainte qu'ils ne se fassent écraser. Il présente ses excuses à M. Sahli et continue en relevant que les nuisances sonores incommode souvent le voisinage.

M. Schneuwly prend note des remarques de M. Chardonnens et tient à le rassurer en expliquant que le Conseil communal s'occupe de ce dossier d'entente avec la Préfecture du district de la Sarine. Il s'agit en effet de sujets complexes prenant du temps, surtout du point de vue administratif avec le droit d'être entendu qu'il convient de respecter.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur travail, le personnel de l'Administration communale, de l'Édilité, les concierges, l'ensemble des personnes qui s'activent au service de la commune comme en faveur de notre population et les citoyennes et les citoyens présents pour leur participation. Il souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous de belles vacances en profitant des mois de juillet et d'août qui s'annoncent très beaux. Il invite toute l'Assemblée communale à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale


Virginie Khuu



Le Syndic


René Schneuwly